

Fiche n°19 : **VULNERABILITE**

Eléments de définition

Le mot vulnérabilité vient selon le Littré, du latin *vulnerabilis*, de *vulnerare*, blesser. Il est défini dans le Larousse comme : « faible, qui donne prise à une attaque. Sa situation personnelle le rend vulnérable : susceptible d'être blessé, d'être attaqué ; position vulnérable ». Dans la version en ligne, une personne vulnérable est une « personne en situation de faiblesse physique ou psychique (grossesse, maladie, handicap, vieillesse, etc.), que la loi protège des abus commis à son encontre, notamment en matière pénale ou sociale ». Pour le Petit Robert, se dit de quelqu'un ou quelque chose « qui peut être blessé, frappé par un mal physique : ils ne sont pas immunisés, ils sont vulnérables ». La définition est complétée ainsi : « au niveau moral, qui peut être facilement atteint, il se défend mal, ex : toucher l'homme en un point vulnérable ».

La vulnérabilité est définie par l'Académie de médecine comme un « état traduisant l'impossibilité pour une personne de répondre de façon adéquate à une quelconque modification homéostatique ». Le mot vulnérable quant à lui, possède deux définitions. La première, « au sens général, état d'une personne qui, quel que soit son âge, est sans protection, et donc plus particulièrement exposée à des conditions délétères externes : alcool, drogues, tabac, infections, stress, agressions, abus ou maltraitance ». La seconde, « en médecine gériatrique, état des malades le plus souvent les plus isolés, mal nourris, physiquement fragiles et limités sur le plan mental ».

En droit, la notion de vulnérabilité fait son apparition dans le Code pénal de 1994. Cela concerne le trop jeune ou trop grand âge, la maladie, l'infirmité, la déficience physique ou psychique ou encore de l'état de grossesse. Elle peut entraîner une circonstance aggravante.

En complément de ces définitions, nous pouvons nous appuyer sur les travaux de l'association francophone des droits de l'homme âgé qui exige quatre critères pour être vulnérable : l'âge (50 ans et plus) ; la fragilité psychologique, physique et mentale de l'individu ; son état de santé et en particulier la situation de dépendance (physique ou psychique) ; l'environnement familial et social (aidant ou indifférent). Ainsi, la personne est un être responsable, bio-psycho-social. Elle a des besoins et

des capacités : physiques, psychiques, sociaux. Elle a droit à la dignité et au respect. Cet équilibre peut être perturbé par une déficience ou incapacité d'un ou plusieurs de ces trois pôles. Le physique qui regroupe l'âge, le handicap, la maladie (physique ou mentale), les violences, coups et blessures, les catastrophes extérieures... Le psychique qui peut-être un état de faiblesse ; de fragilité, de dépression ou maladie mentale ; de baisse des capacités de résilience ou de rebondissement après un échec, une rupture ou une blessure, d'incapacité à gérer seul ses besoins prioritaires... Et enfin le social, correspondant à l'altération de l'environnement familial ou social, isolement détérioration des liens, absence ou perte d'emploi, précarité et pauvreté.

Dans sa thèse, Jouteau définissait la vulnérabilité ainsi, « il s'agit de la caractéristique d'un système exprimée par l'aptitude ou la probabilité que le système se dégrade. On associe le concept de vulnérabilité d'un élément à sa susceptibilité ou sensibilité aux agressions potentielles. La vulnérabilité n'est pas une caractéristique figée, elle peut évoluer en fonction de divers paramètres. Le terme vulnérabilité (attesté en 1836, chez Balzac au sens général) a été introduit dans la littérature hydrogéologique par J. Margat en 1968. Il est aujourd'hui couramment usité. La vulnérabilité s'exprime évidemment par la probabilité de survenue de l'atteinte à la cible. Elle se définit par la probabilité de survenue du diagnostic et de ses conséquences en fonction du patient. Un patient vulnérable est ainsi plus particulièrement prédisposé à certaines maladies et exposé à ses conséquences¹».

Discussion

Prenons un exemple simple pour éclairer les notions de vulnérabilité et fragilité. Un vase en porcelaine est constitutionnellement fragile mais n'est pas vulnérable à la chute, s'il est dans un grenier, entouré de coton dans un carton ; cependant s'il est placé au bord d'une table où jouent des enfants, il est tout aussi fragile, mais surtout beaucoup plus vulnérable à la chute.

De nombreux facteurs contextuels peuvent influencer sur la vulnérabilité. En premier lieu, l'âge et le sexe du patient. Une douleur pelvienne doit faire penser chez une femme de trente ans à une salpingite, alors qu'elle évoquera plutôt une prostatite chez un homme jeune et une appendicite chez un enfant. Par ailleurs, si le praticien

¹ Chouilly J, Jouteau D, Ferru P, Kandel O. Pour un retour au raisonnement clinique, ou comment apprivoiser l'incertitude diagnostique. GMSanté édition. 2019 : p128-129

recherche en première intention une otite chez un nourrisson fébrile, il pensera à des diagnostics différents devant une fièvre chez une personne âgée. Les antécédents personnels sont bien sûr déterminants ; d'ordres médicaux, chirurgicaux ou gynécologiques, ils retracent l'histoire médicale du patient et orientent le praticien. Par exemple, chez un malade ayant déjà fait un épisode de sigmoïdite diverticulaire, les diagnostics évoqués devant le RC « PLAINTÉ ABDOMINALE » ne seront pas priorités de la même façon qu'un autre patient sans antécédent digestif du fait de la vulnérabilité de celui-ci à la récurrence d'un tel épisode. Un patient, connu pour avoir des calculs biliaires, nécessitera une attention particulière devant le RC « EPIGASTRALGIE » du fait d'une vulnérabilité majorée pour une colique hépatique ou une cholécystite. Les antécédents familiaux ont aussi leur importance. La présence de certaines maladies chez les ascendants peut accroître statistiquement le risque chez les descendants même en l'absence de facteur génétique identifié. C'est le cas de certains cancers ou des maladies cardiovasculaires pour lesquelles les antécédents familiaux de premier degré correspondent à un facteur de risque. Une patiente ayant des antécédents familiaux de cancer du sein chez la mère et la grand-mère présentera une vulnérabilité plus importante à ce diagnostic dans l'esprit du médecin lorsqu'il l'examinera pour des mastodynies. Citons aussi les facteurs de risque et les facteurs protecteurs. Il s'agit des caractéristiques liées au patient, à son environnement, à son mode de vie, à sa culture, ils peuvent moduler la vulnérabilité à une maladie donnée, en l'augmentant ou en la diminuant. Nous savons que le tabagisme, la sédentarité, l'obésité, l'hypertension artérielle, le diabète de type 1 et 2, la dyslipidémie sont des facteurs de risque cardiovasculaire. Inversement, le régime alimentaire dit « méditerranéen » diminuerait la vulnérabilité aux maladies cardiovasculaires. Le stress, la profession exercée (contact avec amiante, produits chimiques toxiques...etc.) peuvent entraîner une vulnérabilité particulière à d'autres affections. Enfin le traitement du patient influe sur sa vulnérabilité. Certains traitements peuvent, par leur action ou par leurs effets indésirables, augmenter la vulnérabilité à certaines affections. Ainsi, un patient sous anticoagulant, dont on sait qu'il fait des chutes fréquentes parce qu'il est parkinsonien est plus vulnérable à faire un hématome sous dural chronique. Le praticien devra y penser s'il présente des troubles cognitifs inhabituels ! Prenons un autre exemple dans le cadre d'un patient sous inhibiteur de l'enzyme de conversion, il semble plus vulnérable à l'effet

iatrogène connu de ce type de traitement. Le praticien devra y penser devant une toux non explicitée par ailleurs.

Pour conclure, notons le rapprochement entre les notions de « fragilité » et de « vulnérabilité » avec cependant une différence essentielle, la fragilité est « intrinsèque » au patient alors que la vulnérabilité est « extrinsèque » à celui-ci.

Proposition

La vulnérabilité se définit par l'aptitude ou la probabilité de survenue d'un danger (maladie...) et de ses conséquences en fonction du patient. Elle est liée à celui-ci. Un patient vulnérable est ainsi plus particulièrement prédisposé à certains troubles de santé et exposé à leurs conséquences.

Par ailleurs un patient n'est pas à proprement parlé « vulnérable » dans l'absolu, mais « vulnérable à quelque chose ». Il en est autrement de la fragilité qui fait l'objet de la fiche suivante.